

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

NEUVIEME LEGISLATURE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2024

RAPPORT SPECIAL

Objet : Projet de loi de finances, gestion 2025

Référence : Décret N° 2024-1113 du 18 septembre 2024

**MINISTERE DU CADRE DE VIE, DES TRANSPORTS ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur spécial,

Louis Codjo **DOSSOU**

INTRODUCTION

Le projet de budget gestion 2025 du Ministère du Cadre de Vie, des Transports, chargé du Développement Durable a été présenté à la Commission des finances et des échanges et à celle du plan, de l'équipement et de la production, par son ministre, le mardi 26 novembre 2024, au palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation du département ministériel ;
- II. Tableau synoptique des crédits ouverts en 2025 et leur évolution par rapport à 2024 ;
- III. Consommation des crédits et difficultés majeures rencontrées dans l'exécution du budget à fin septembre 2024 ;
- IV. Présentation des projets gérés par le ministère ;
- V. Mise en œuvre des recommandations ;
- VI. Préoccupations exprimées par les députés ;
- VII. Recommandations Nouvelles.

I. PRESENTATION DU MINISTERE

Conformément aux dispositions de l'article 3 décret n°2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable, le MCVT a pour mission la définition, le suivi-évaluation de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'État en matière d'habitat, de développement urbain et villes durables, de géomatique d'aménagement du territoire, d'assainissement, d'environnement et de climat, de préservation des écosystèmes, des

eaux, forêts et chasse, de transports terrestre, maritime, fluvio-lagunaire et aérien ainsi qu'en matière d'autres infrastructures, conformément aux conventions internationales, aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

Il participe également à la définition et au suivi de la politique de l'État en matière de foncier et de cadastre. Il a aussi pour prérogatives, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière de construction des édifices publics.

À ce titre, il est chargé de :

- En matière de gestion des compétences sectorielles :
 - définir et actualiser périodiquement les politiques nationales en matière du cadre de vie, des transports et du développement durable et de veiller à leur mise en œuvre ; *
 - élaborer et assurer le contrôle du respect des normes techniques et de la réglementation dans tous les domaines de sa compétence ;
 - veiller à l'application des directives communautaires relatives à ses domaines de compétence dans le cadre de la politique d'intégration africaine ; *
 - assister les collectivités locales dans la conception, l'organisation et la gestion des activités relevant de ses domaines de compétence ;
 - planifier, organiser le suivi, l'évaluation et le contrôle de toutes les actions de ses domaines de compétence visant l'amélioration du cadre de vie des populations ;
 - participer à la mobilisation du financement pour la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets des domaines de sa compétence ;

- participer aux assemblées générales et activités des institutions internationales ou régionales, dans ses domaines de compétence. En matière de développement urbain et villes durables ;
 - élaborer les politiques et stratégies de l'État ainsi que les textes législatifs et réglementaires en matière d'urbanisme, de mobilité urbaine, d'assainissement et de la voirie urbaine, de cartographie et de géomatique et assurer le suivi-évaluation de leur mise en œuvre ;
 - définir, suivre et évaluer une politique nationale et des stratégies préventives de développement urbain ;
 - élaborer et faire adopter des stratégies inclusives de planification et de gestion urbaines élaborer des normes et spécifications techniques dans ses domaines de compétence et veiller à leur respect ;
 - assurer la maîtrise d'ouvrage ou l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération, la maîtrise d'œuvre pour les programme et projets initiés par l'État en matière d'urbanisme, d'assainissement, de voirie urbaine, de cartographie et de géomatique.
- En matière de protection de l'environnement et de climat :
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures et mesures d'amélioration de la qualité du cadre de vie et de lutte contre toutes les formes de pollution ;
 - organiser et promouvoir les métiers et professions liés à l'environnement, à la gestion des effets des changements climatiques, à la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques, à l'habitat, à l'aménagement du territoire et au développement urbain ;

- contribuer à assurer la protection du littoral marin et l'aménagement des berges fluviolagunaires ;
 - suivre la mise en œuvre des engagements du Bénin en matière de développement durable ainsi que des conventions internationales et régionales relatives à ses domaines de compétence.
- En matière d'aménagement du territoire :
- veiller à la convergence et à la cohérence territoriale de l'ensemble des politiques sectorielles de l'État, notamment celles ayant un impact relatif à l'aménagement du territoire, à la décentralisation et à la gestion intégrée des espaces frontaliers développer des outils d'incitation à l'aménagement du territoire ;
 - veiller à l'application des principes et règles d'ordonnancement du territoire dans toutes les politiques et stratégies sectorielles et territoriales de développement afin d'améliorer la cohérence des investissements, l'attractivité et la compétitivité des territoires ;
 - assurer un développement équitable et harmonieux du territoire national à travers la promotion des pôles régionaux de développement ;
 - assurer l'interface entre le Bénin et les organisations régionales et internationales en matière de développement territorial.
- En matière des eaux, forêts et chasse
- élaborer des plans, programmes et projets de valorisation, de prévention et de lutte contre toutes les formes de dégradation des ressources naturelles notamment forestières et fauniques ;
 - restaurer les terres dégradées et reconstituer les paysages forestiers ;

- élaborer les instruments et outils de gestion durable des ressources naturelles participer à l'élaboration des politiques et stratégies de conservation des zones sensibles et de restauration des sites dégradés ;
- suivre la mise en œuvre en ces matières.
- En matière du foncier et du cadastre
 - contribuer à l'élaboration des politiques et stratégies de l'État ainsi que des textes législatifs et réglementaires.
- En matière de foncier, de cartographie et de cadastre ;
 - suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies en ces matières ;
- En matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la construction et de l'habitat
 - élaborer les politiques et stratégies de l'État ainsi que les textes législatifs et réglementaires en matière d'habitat, de construction, de réhabilitation du patrimoine architectural national, de promotion immobilière, de promotion des matériaux locaux et de la promotion des métiers et suivre la mise en œuvre des politiques, programmes et projets y relatifs ;
 - assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les programmes et projets initiés par l'État dans le domaine de la construction ;
 - certifier l'expertise immobilière de toute construction tant publique que privée sur toute l'étendue du territoire national réalisée par autre structure que la Direction générale de la Construction et de l'Habitat ;
 - promouvoir les matériaux locaux de construction, en collaboration avec toutes les structures concernées ;

- promouvoir la recherche en matière de construction et d'habitat.
- En matière de transports terrestre, maritime, fluvio-lagunaire et aérien :
 - assurer la planification, l'organisation, le suivi, le contrôle et l'évaluation de toutes les actions de réalisation et d'entretien des infrastructures de transport et de circulation en zones rurales, urbaines et périurbaines ;
 - assurer l'accès des populations à des services sociaux de base en matière de transports terrestre, maritime, fluvio-lagunaire et aérien ;
 - promouvoir et assurer l'encadrement des professions liées aux transports ;
 - suivre et évaluer la mise en œuvre des conventions et accords internationaux et régionaux relatifs aux transports ;
 - promouvoir et assurer l'encadrement des professions liées aux transports ;
 - suivre et évaluer la mise en œuvre des conventions et accords internationaux et régionaux relatifs aux transports.

Pour atteindre cette mission et réaliser les objectifs ci-dessus énumérés, le ministère s'est doté d'un organigramme qui comprend :

- les structures rattachées au cabinet (IGM, SGM)
- les directions centrales (DPAF) ;
- les directions techniques spécifiques (DGTP, DGTT, DMM, DMN, DET, DDTP) ;
- les Cellules spécifiques : la Cellule de Suivi-évaluation des Programmes et Projets (CSEPP) ;
- Les organismes et établissements ou entreprises publiques et semi-publiques sous-tutelle.

II. TABLEAU SYNOPTIQUE DES CREDITS OUVERTS EN 2025 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2023

Le tableau ci-dessous, présente les crédits ouverts en 2024 et leur évolution par rapport à 2024.

En milliers de francs CFA

| NATURE ECONOMIQUE | LF 2024 | LF 2025 | ECART | TAUX |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Dépenses de Personnel | 7 308 684 | 7 030 793 | -277 891 | -3,80% |
| Acquisitions de Biens et Services | 2 546 139 | 3 258 476 | 712 337 | 27,98% |
| Dépenses de Transfert | 3 529 998 | 3 517 660 | -12 338 | -0,35% |
| I. DEPENSES ORDINAIRES | 13 384 821 | 13 806 929 | 422 108 | 3,15% |
| Financement intérieur | 239 166 973 | 253 601 023 | 14 434 050 | 6,04% |
| Financement extérieur (Dons) | 0 | 7 453 164 | 7 453 164 | 0,00% |
| Financement extérieur (Emprunts) | 158 122 652 | 84 707 258 | -73 415 394 | -0,464294 |
| II. DEPENSES EN CAPITAL | 397 289 625 | 345 761 445 | -51 528 180 | -12,97% |
| TOTAL GENERAL (I + II) | 410 674 446 | 359 568 374 | -51 106 072 | -12,44% |

Source : DGB

Il ressort de ce tableau que les prévisions budgétaires de l'année 2025 du Ministère du cadre de vie, des transports chargé du développement durable s'élèvent à trois cent cinquante-neuf milliards cinq cent soixante huit millions trois cent soixante quatorze mille **(359.568.374.000)** francs CFA contre quatre cent dix milliards six cent soixante-quatorze millions quatre cent quarante-six mille **(410.674.446.000)** francs CFA, en 2024, soit une baisse de cinquante un milliards cent six millions soixante-douze mille **(51.106.072.000)** francs CFA, correspondant à un taux de **12,44%**.

III. CONSOMMATION DES CREDITS ET DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2024

Pour la gestion budgétaire 2024, le MCVT bénéficie d'une enveloppe budgétaire de **410 674,445** millions FCFA dont **397 289,625** millions FCFA, soit 96,74% pour les dépenses en capital. Ce budget a été réparti à travers cinq programmes budgétaires dont les dotations initiales se présentent comme suit :

- ✓ Programme Pilotage et Soutien des Services (PPSS) : **7 778 771 796** de FCFA ;
- ✓ Programme Environnement Forêt et Climat (PEFC) : **51 485 447 937** de FCFA ;
- ✓ Programme Infrastructures et Transports (PIT) : **134 524 431 994** de FCFA ;
- ✓ Programme Villes et Territoires Durables (PVTD) : **109 765 749 044** de FCFA ;
- ✓ Programme Construction et Habitat (PCH) : **107 120 044 300** de FCFA.

Par ailleurs, par arrêté n°1369/MEF/DC/SGM/DGB/DPPSB/SB du 03 juin 2024 portant autorisation d'engagement en dépassement de crédit, un complément de ressources de **2 418 000 000 FCFA** destiné au projet du compact régional de Millénium Challenge Account a été mis à la disposition du Programme Infrastructures et Transports. Ce montant représente la contribution du gouvernement du Bénin dans le cadre du financement du compact régional. Ce qui porte la dotation globale au niveau du ministère à **413 092,445 millions de FCFA**.

Au-delà de ces ressources inscrites au budget du MCVT, la réalisation des objectifs du secteur passe également par les apports de certaines

structures sous tutelle à autonomie financière, ainsi que les apports du secteur privé dans le financement de certains projets.

Bilans physique et financier à fin septembre du PTA 2024 du MCVT

Au 30 septembre 2024, le budget du secteur cadre de vie et transports est globalement exécuté à **57,84%** en termes d'exécution physique, **87,92%** en termes d'engagement financier et **86,47%** en termes d'ordonnancement.

Comparés à la gestion antérieure, ces taux étaient respectivement estimés à **56,95%** ; **76,00%** et **64,60%** ; d'où des écarts de l'ordre de **+0,88** ; **+11,92** et **+21,88** points. Ce qui traduit une amélioration des performances du secteur par rapport à l'exercice budgétaire antérieur, malgré le retard considérable accusé dans le démarrage de l'opérationnalisation des documents budgétaires. Aussi, convient-il de noter que la performance physique de cette période de l'exercice budgétaire 2024 est la meilleure au cours des trois dernières gestions.

IV. PRESENTATION DES PROJETS GERES PAR LE MINISTERE

Pour la gestion 2025, le portefeuille actif du MCVT comporte exclusivement cinquante-neuf (59) projets dont deux (2) pour le PPSS, treize (13) pour le PEFC, seize (16) pour le PVTD, dix (10) pour le PCH et dix-huit (18) pour le PIT. Ces derniers issus dans leur intégralité du PAG 2021-2026, se présentent par programme comme suit :

Programme Pilotage et Soutien des Services :

1. Projet Etudes MCVT ;
2. Projet d'opérationnalisation du Système d'information Statistique du MCVT (ProSIS- MCVT) Programme Environnement Forêt et Climat ;

3. Projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans les grandes villes du Bénin ;

4. Programme national de gestion intégrée des produits chimiques et déchets d'équipements (Déchets d'équipements électriques électroniques et électroménagers D3E, panneaux solaires, etc.) ;

5. Projet d'investissement, de Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA-BENIN) ;

6. Programme de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche du Roy, Grand-Popo-Ouidah) ;

7. Programme Intercommunal de Réhabilitation du lac Ahémé et ses chenaux et de mise en place d'une zone de développement économique (PIRA) ;

8. Projet d'Aménagement et de Réhabilitation du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo ;

9. Projet d'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (Projet d'Amélioration de la résilience au climat des communautés rurales du Centre et du Nord du Bénin) ;

10. Projet Forêts Classées Bénin (PFC-B) ;

11. Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM), phase 2 ;

12. Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable de l'espace forestier et des terres ;

13. Projet initiative de résilience climatique du bassin de l'Ouémé (OCRI) ;

14. Projet Mangroves Bénin ;

15. Projet restauration paysage forestier Programme Villes et Territoires Durables ;

16. Projet de Réhabilitation et d'aménagement des voiries dans certaines villes du Bénin : asphaltage phase A&B ;

17. Projet de Réhabilitation et d'aménagement des voiries dans neuf villes du Bénin ;

18. Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC) ;

19. Projet d'Assainissement pluvial des villes secondaires (phases1) ;

20. Projet de construction et de restaurations de la route des pêches et de la route des esclaves Cotonou/Ouidah ;

21. Projet d'aménagement de voiries du centre-ville de Ouidah ;

22. Projet de Modernisation de la gestion des boues de vidange et eaux usées dans les grandes villes du Bénin (STBV) ;

23. Projet d'aménagement foncier et paysager de la route des pêches ;

24. Projet de Développement de l'Infrastructure Géographique de Base et du Cadastre ;

25. Projet FADeC-Cadre de Vie et transports ;

26. Programme Spécial d'accélération du développement de la commune de Bantè (ProSAD) ;

27. Programme pour l'Adaptation des Villes aux changements climatiques au Bénin ;

28. Projet « LUMIERE DU BENIN » – éclairage solaire des centres urbains ;

29. Programme de verdissement du Grand Nokoué ;

30. Projet de renforcement de la mobilité urbaine dans le Grand Nokoué ;

31. Programme de Construction de Villes Résilientes et Inclusives (BRIC) et Programme Construction et Habitat ;

32. Projet de construction de bâtiments administratifs et d'infrastructures sociocommunitaires sous tutelle des autres ministères sectoriels ;

33. Projet de création d'un complexe international (conférences et théâtre) à Cotonou ;

34. Projet de développement de programmes immobiliers d'habitat social et économique ;

35. Projet de Mise en place d'une plateforme agroalimentaire du Grand Nokoué (marché de gros) ;

36. Projet de construction de marchés régionaux, secondaires et de quartier ;

37. Projet de Construction du Musée des Arts Contemporains de Cotonou ;

38. Station de conditionnement ;

39. Projet d'extension du Cadre de Transit des personnes en situation de mendicité de Kpomassè ;

40. Projet de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey ;

41. Projet Spécial de Réhabilitation de la ville de Porto-Novo ;
Programme Infrastructures et Transports ;

42. Travaux de réhabilitation et de renforcement du corridor Cotonou – Niamey : Section Bérubouay- Kandi-Malanville (169,45 km) ;

43. Aménagement et bitumage de la RNIE 7 : tronçon Banikoara-Kéremou-Frontière du Burkina-Faso (53,60 km) ;

44. Aménagement et bitumage d'une section de 66,325 km de la route BétérouTchaourou-Frontière Nigéria (73,9 Km) ;

45. Aménagement de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (210 km) ;

46. Réhabilitation et renforcement de la RNIE 2 - tronçon : Bohicon-Dassa-Parakou (291,10 km) ;

47. Aménagement et bitumage de la traversée urbaine de Parakou et contournement (16,8km) ;

48. Aménagement et bitumage de la route Abomey-Djidja (32 km) ; Toffo-Lalo (38,50 km) ; Agbangnizoun – Abomey (12,39 km) et autres bretelles ;

49. Aménagement et bitumage de la route Ouèdo-Tori (15,5Km) ;

50. Construction d'un échangeur au carrefour Vêdoko à Cotonou (270 ML) ;

51. Implantation et pavage de l'autoroute liant Kétou-Omou-Ayékotonian-Savè et la bretelle d'accès Omou-Idigny-Ayékotonian ;

52. Route Djrègbé-Dja-Owodé-Frontière du Nigéria ;

53. Aménagement et bitumage de la route Lokossa-Dévè-Aplahoué (46,11 Km) ;

54. Aménagement et bitumage de la voie d'accès à la caserne militaire d'Allada ;

55. Travaux de Point à temps bitume sur les axes routiers Lot 2 : Alla-Bohicon; BohiconCovè-Kpédékpo, Cotonou-Sèmé et Voirie urbaines de Cotonou ;

56. Construction et entretien des routes en terre ;

57. Travaux d'aménagement et d'entretien des routes et pistes rurales dans le cadre de la campagne agricole 2024-2026 ;

58. Poursuite des travaux de construction de l'aéroport de Tourou ;

59. Etudes des nouveaux projets ;

V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LES HONORABLES DEPUTES LORS DE L'EXAMEN DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, GESTION 2024

Le point de la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée Nationale, issues de la session budgétaire exercice 2024 se présente comme suit :

1. faire l'entretien et l'éclairage public de la route Carrefour Sèmè-Podji-Porto/Novo en attendant la construction de la double voie

L'entretien de la route existante entre le carrefour Sèmè Kpodji et Porto Novo se fait régulièrement par l'entreprise PORTEO BTP à charge de l'exécution des travaux de reconstruction de ce tronçon de route.

Les travaux de reconstruction de ce tronçon sont avancés, ce qui a considérablement amélioré son niveau de service.

Compte tenu des travaux en cours, l'éclairage public sera mis en place dès l'achèvement des travaux routiers.

2. corriger et entretenir la voie passant devant l'entrée principale de l'Assemblée nationale

Cette voie est en cours d'étude et sera réalisée dans le cadre des réhabilitations des voies d'accès aux infrastructures culturelles de la ville de Porto-Novo.

3. faire les travaux de finition de l'échangeur de Godomey et améliorer son éclairage public

Les travaux de reconstruction des bretelles en bas de l'échangeur de Godomey sont en cours d'exécution par l'entreprise PORTEO BTP. Ces travaux prennent également en compte l'éclairage public.

4. faire une répartition spatiale des 1613 km de route en entretien courant et donner le nom des localités concernées à la représentation nationale

Le programme d'entretien courant exécuté en 2023 représente la phase correspondante au 60% du programme 2021-2022 de réfection de 12 600 km de pistes rurales et 2 789,255 km de routes en terre classée. La première phase correspondante au 40% étant exécuté en 2022.

Au titre de cette deuxième phase, il a été réfectionné un linéaire de 1566,787 km de routes en terre classées et de 7 182, 680 km de pistes rurales dans l'ensemble des communes du Bénin à l'exception de la commune de Cotonou.

5. créer un cadre de concertation entre les députés et le ministère, en vue de s'informer sur ses réalisations au profit des populations

Un atelier décharges avec les honorables députés a été prévu à cet effet dans le PTA 2024. Mais, il a été substitué par la tournée de reddition de comptes organisée par le Gouvernement dans toutes les communes du Bénin où les acteurs du MCVT ont joué un rôle clé, non seulement dans les préparatifs, mais également dans les communications sur le terrain afin de mieux informer les populations et élus à divers niveaux sur les réalisations du secteur.

6. créer une synergie d'actions entre le ministère du cadre de vie et celui des mines en matière de préventions des risques environnementaux liés à l'exploitation des mines

Le domaine forestier de l'Etat est composé du domaine forestier classé et du domaine forestier protégé (celui des communautés, des mairies et des particuliers). L'administration forestière intervient prioritairement dans le domaine classé. Le MEEM et d'autres structures de l'Etat à la faveur de projet de développement en appui aux communes

interviennent dans le domaine protégé sous la supervision de la DGEFC. Il s'agit entre autres du MEEM à travers le projet PANA Energie, Biomasse Energie, le PIDACC.

L'ABE, de part ses attributions, travaille aussi en étroite collaboration avec le MEEM.

7. donner les précisions sur les zones de production prévues pour être réhabilitées ou entretenues

Au titre de la campagne 2023-2024 du programme de réfection des pistes rurales et routes en terre classées, il est prévu la réfection de 2 678,552 km de routes en terre classées et de 12 943,60 km de pistes rurales dans l'ensemble des communes du Bénin à l'exception de la commune de Cotonou.

Pour cette campagne, les de pistes rurales ont été retenues de concert avec le Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et les populations bénéficiaires représentées par les communes.

8. donner les précisions sur le niveau de réalisation des ponts de Djassin et de Tokpota ainsi que les travaux de construction du marché de Ouando à Porto-Novo

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de bitumage de la rocade ouest de la ville de Porto-Novo, il est prévu au niveau de la digue de Djassin un dalot triple 3x400x300 qui est en cours d'achèvement.

Pour ce qui concerne le pont de Tokpota, la recherche de financement est en cours pour la réalisation des études et l'exécution des travaux dudit pont.

9. entretenir les caniveaux construits, notamment ceux des grandes villes, qui constituent des nids de moustiques

La SGDS-SA est mandatée pour jouer ce rôle et elle le fait quotidiennement. Ce qui a contribué à réduire les risques d'inondations cycliques observées dans les grandes villes.

En effet, dans les communes d'intervention de la SGDS SA, tous les ouvrages d'assainissement pluvial, les collecteurs primaires (à ciel ouvert) et secondaires (caniveaux) bénéficient de trois fréquences de curage par an. Les collecteurs primaires bénéficient en plus de deux fréquences d'entretien par mois entre deux fréquences annuelles de curage.

Quant à Parakou, nouvelle ville d'intervention de la SGDS SA depuis 2023, tous les collecteurs primaires et secondaires bénéficient actuellement de leur toute première fréquence de curage depuis le 28 octobre 2024.

10. Quels sont les axes routiers ou pistes rurales prévues pour être entretenus afin de désenclaver les zones de production agricole ?

Au titre de la campagne 2023-2024 du programme de réfection des pistes rurales et routes en terre classées, il est prévu la réfection de 2 678,552 km de routes en terre classées et de 12 943,60 km de pistes rurales dans l'ensemble des communes du Bénin, à l'exception de la commune de Cotonou.

Pour cette campagne, les de pistes rurales ont été retenues de concert avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et les populations bénéficiaires représentées par les communes.

Les détails des pistes rurales par commune et des routes en terre classées sont joints en annexe n°2.

11. faire une partition équitable des infrastructures socio communautaires à travers le pays

- Le programme BRIC : un investissement d'environ 192,2 milliards FCFA prévoit la construction des grands ouvrages de drainage, collecteurs et pavage de rues dans les 6 nouveaux chefs-lieux de département (Pobè, Allada, Aplahoué, Djougou, Dassa-Zoumè, Kandi et Lokossa) pour faire l'équilibre de la répartition des investissements par département ;
- la construction des cités administratives dans tous les chefs-lieux de département ;
- le PAPVS phase 1 qui concentre ces investissements dans les principales villes secondaires (Ouidah, Abomey-Bohicon, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Parakou, Natitongou et Porto-Novo). Sa 2^{ème} phase concerne les zones d'intervention du programme BRIC. Ce projet vise les mêmes objectifs d'assainissement que le Programme d'Assainissement Pluvial de la ville de Cotonou (PAPC).

L'approche consiste à concentrer un certain nombre d'infrastructures prioritaires dans les principaux centres urbains de manière à promouvoir le développement des 6 pôles régionaux du territoire national en lien avec l'agenda spatial.

12. faire baisser le prix du billet d'avion Cotonou-Paris par rapport au prix du billet d'avion à Lomé-Paris

Le coût du billet d'avion relève principalement de la politique tarifaire décidée par les compagnies aériennes. Au-delà du prix plancher quasiment inaccessible, le tarif est modifié en permanence à la hausse selon la politique de yield management de la compagnie.

Les redevances d'aéroport chargées sur le prix du billet sont faites pour éviter de faire peser les charges aéroportuaires sur le contribuable et sont donc payés par les passagers. L'augmentation des redevances aéroportuaires de 2024 est comprise entre 34600 et 39600 FCFA par billet selon la destination. Cette redevance n'avait pas été revalorisée depuis 2012. La principale raison justifiant les coûts des billets d'avions est donc la politique tarifaire dictée par les compagnies aériennes desservant Cotonou.

13. dédommager les victimes des opérations de démolition de maison suite à l'élargissement de certains axes routiers

Les procédures de dédommagement des PAP suivent leur cours et n'ont pas les mêmes niveaux de maturation d'un projet à un autre. Mais dans tous les cas, les dispositions sont prises pour que tous les PAP soient dédommagés.

14. élargir l'asphaltage aux communes à statut intermédiaire érigées en Chef-lieu de département

Les villes à statut intermédiaire n'ont pas reçu le projet parce qu'elles bénéficient déjà du programme d'assainissement pluvial des villes secondaires (PAPVS) qui en plus de la réalisation des collecteurs mettra en place des voiries.

15. aménager et bitumer les axes routiers ci-après :

- ✓ Athiémé-Adjaha-Grand Popo ;
- ✓ Gankpétin-Tré-CEG1 Dassa-Lèma-Sokponta-Gomé ;
- ✓ Dassa-Centre-Soclogbo-Bètécoucou-Voie bitumée Kérou-Savè ;
- ✓ Bantè-Aklankpa-Glazoué-Centre ;
- ✓ Logozohouè-Ouèdèmè-Glazoué ;

- ✓ Voie principale d'accès à Ouèssè Centre ;
- ✓ Voie principale d'accès à Guéné-Malanville ;
- ✓ Savè-Djègbé ;
- ✓ Missérété-Dangbo-Adjohoun-Kpédékpo avec la prise en compte des bretelles et prévisions de fourreaux ;
- ✓ Parakou-Nikki-Kalalé-Ségbana, pont reliant le Nigéria ;
- ✓ Kassèhlo-Djidja.

La situation de l'aménagement et du bitumage des axes recommandés est la suivante :

- ✓ **Athiémé-Adjaha:** Les travaux sont confiés à l'entreprise SOGEA-SATOM et sont en voie de démarrage.
- ✓ **Gankpétin-Tré-CEG1 Dassa-Lèma-Sokponta-Gomé:** La recherche de financement pour l'exécution des travaux est en cours.
- ✓ **Dassa-Centre-Soclogbo-Bètècoucou-Voie bitumée Kétou-Savè:** La recherche de financement pour l'exécution des travaux est en cours;
- ✓ **Bantè-Aklankpa-Glazoué-Centre ;** La recherche de financement pour l'exécution des travaux est en cours;
- ✓ **Logozhouè-Ouèdèmè-Glazoué ;** les travaux d'aménagement en terre de ce tronçon sont confiés à l'Entreprise PORTEO BTP et sont en voie de démarrage.
- ✓ **Voie principale d'accès à Ouèssè Centre ;** les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Kilibo-Ouèssè sont confiés à l'Entreprise PORTEO BTP et sont en voie de démarrage.
- ✓ **Voie principale d'accès à Guéné-Malanville:** La recherche de financement pour l'exécution des travaux est en cours.
- ✓ **Savè-Djègbé :** La recherche de financement pour l'exécution des travaux est en cours.

- ✓ **Misséré-té-Dangbo-Adjohoun-Kpédékpo avec la prise en compte des bretelles et prévisions de fourreaux** ; Les travaux de réhabilitation de cette section de route sont en cours d'exécution par l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL ;
- ✓ **Parakou-Nikki-Kalalé-Ségbana, pont reliant le Nigéria** ; Les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Nikki-Kalalé et d'aménagement en terre de la section Kalalé-Ségbana sont en cours d'exécution par l'entreprise ADEOTI SA. De même les travaux préparatoires en vue de l'achèvement du pont de Samia sont en cours par l'entreprise SOROUBAT. Quant à la section Parakou-Nikki, la recherche de financement se poursuit.
- ✓ **Kassèhlo-Djidja**: La recherche de financement pour l'exécution des travaux est en cours.

16. ouvrir et aménager la voie entre le pont Bétécoucou et la route Savè-Kétou

La réalisation de ces travaux d'ouvertures sera programmée dans la prochaine campagne d'entretien des pistes.

17. construire des ouvrages de franchissements sur les fleuves et rivières ci-après :

- ✓ Fleuve Ouémé entre Bantè (Djagbalo) et Ouèssè ;
- ✓ Fleuve Ouémé entre Djègbé et Aklankpa ;
- ✓ Sèmèrè et Alédjo (Pénéssoulou-Sèmèrè) ;
- ✓ Gobada (Savalou) et Idao (Arrondissement de Dassa2) ;
- ✓ Site d'Idadjo (exploitation prochaine de marbre) ;
- ✓ Rivière Kossi dans l'arrondissement de Lèma à Dassa-Zoumè ;
- ✓ Tous les ouvrages sur la route Djaloukou-Savalou (Arrondissement de Oussè) et Doumè ;

La situation des ouvrages de franchissement sur les fleuves et rivières est la suivante :

- ✓ **Fleuve Ouémé entre Bantè (Djagbalo) et Ouèssè** : Sur financement du FKDEA une procédure de sélection est en cours pour la réalisation des études d'aménagement et de bitumage de la route Savè-Ouèssè-Idadjo Bantè y compris la construction du pont sur le fleuve Ouémé .
- ✓ **Fleuve Ouémé entre Djègbé et Aklankpa** ; La recherche de financement pour l'exécution des travaux est en cours.
- ✓ **Sèmèrè et Alédjo (Pénéssoulou-Sèmèrè)**: Les travaux sont confiés à l'Entreprise QGMI et sont en cours d'exécution.
- ✓ **Gobada (Savalou) et Idaho (Arrondissement de Dassa2)**: La recherche de financement est en cours.
- ✓ **Site d'Idadjo (exploitation prochaine de marbre)**: La recherche de financement est en cours.
- ✓ **Rivière Kossi dans l'arrondissement de Lèma à Dassa-Zoumè** : La recherche de financement est en cours.
- ✓ **Tous les ouvrages sur la route Djaloukou-Savalou (Arrondissement de Oussè) et Doumè**: La recherche de financement est en cours.

18. construire des infrastructures nécessaires à la mise en service du transport fluvio-lagunaire de Porto-Novo-Cotonou dans le but de désengorger la voie terrestre Porto-Novo-Cotonou

Le pont prévu sur la route SEME-PORTO NOVO a été conçu avec un tirant d'air permettant la navigabilité de la lagune par des bateaux de grande capacité.

19. construire les routes ci-après :

- ✓ **Adjohoun-Sakété ;**
- ✓ **Aplahoué-Dogbo-Djakotomey ;**
- ✓ **Aplahoué-Azovè-Bohicon ;**
- ✓ **Bretelle marché de Djakotomey-CEG et stade de Djakotomey.**

Le Gouvernement prend des dispositions pour la construction de ces routes. Le point d'avancement se présente comme suit :

- ✓ **Adjohoun-Sakété :** La recherche de financement est en cours.
- ✓ **Aplahoué-Dogbo-Djakotomey:** La recherche de financement est en cours.
- ✓ **Aplahoué-Azovè-Bohicon:** Le Gouvernement a obtenu de l'UEMOA, des ressources pour la réalisation des études. Le projet de contrat avec le groupement de bureaux retenu à l'issue de la procédure de sélection est en cours d'approbation.
- ✓ **Bretelle marché de Djakotomey-CEG et stade de Djakotomey:** La recherche de financement est en cours.

20. mettre à la disposition de la Représentation nationale, la liste de toutes les agences sous tutelle, leur état financier et la composition de leur Conseil d'Administration

Cette recommandation a été reçue il y a moins de deux (02) semaines. Néanmoins, certains responsables des structures concernées ont déjà satisfait à cette exigence. Nous attendons les retardataires pour la transmission de l'intégralité des documents sollicités par la représentation nationale.

21. faire une évaluation et l'État financier de la construction des stades de sports

Les travaux de construction des stades de sports sont répartis en 4 lots pour un coût global de 76 774 194 331 de F CFA. Le coût de chacun des lots se présente comme suit :

Lot n°1 : 30 368 124 189

Lot n°2 : 17 245 119 841

Lot n°3 : 14 814 325 737

Lot n°4 : 14 346 624 564

Des études détaillées seront réalisées pour affiner ces coûts.

22. faire la route Tchayagbangba-Kaboua dans la commune de Savè

La recherche de financement pour la construction de la route Tchayagbangba-Kaboua est en cours.

23. faire la route Ansèkè-Ouèssè dans la commune de Ouèssè

Les travaux d'aménagement en terre de la route Ansèkè-Ouèssè sont confiés à l'Entreprise PORTEO BTP et sont en voie de démarrage.

24. Prendre en compte l'asphaltage dans toutes les villes, chef lieu de Département, notamment Dassa-Zoumé, Aplahoué-Azové et Pobè.

En dehors du projets Asphaltage, le gouvernement conduit le programme PAPVS qui prend en compte les autres parties du pays notamment les villes à statut intermédiaire.

25. Réviser suivant les standards de la sous-région, le prix de location du mètre carré du parking aéroportuaire, afin de réduire le coût des billet d'avion

Les réflexions sont en cours pour aboutir à cette fin.

26. Réaliser un audit au niveau de la SIRAT

L'audit de la SIRAT sera réalisé en début de l'exercice budgétaire de 2026, de concert avec le MEF.

27. Accélérer l'exécution des projets de construction des infrastructures routières dans toutes les communes.

Les mesures ont été prises pour accélérer l'exécution des projets d'infrastructures routières dans les différentes communes concernées. Ces mesures ont permis d'achever certains projets, de démarrer de nouveaux projets et de noter des avancements significatifs sur les projets en cours d'exécution.

28. Amélioration de la navigabilité sur le fleuve Ouémé, afin de faciliter la mobilité humaine et le transport des marchandises sur l'axe fluvial Lagos-Cotonou.

La décongestion du trafic routier, notamment sur l'axe Cotonou et Porto-Novo a été depuis toujours une préoccupation majeure pour le Gouvernement qui met en œuvre diverses actions importantes. Ces actions comprennent entre autres :

- la prise en compte de cet axe dans l'étude de navigabilité des eaux intérieures du Bénin réalisée en 2005 par le Cabinet EGIS BCEOM ;
- la formulation du Projet de développement du transport fluvio-lagunaire entre Cotonou, Porto-Novo et leurs environs et la réalisation des études de faisabilité y relatives par EGIS INTERNATIONAL en 2008 ;
- la réalisation d'études complémentaire sur cet axe par le Groupement BNETD/SOTRA en 2013.

Ces études ont favorisé la maturité du projet pour sa mise en œuvre à travers trois importantes composantes :

- ✓ le dragage de la voie d'eau entre Cotonou et Porto-Novo et autres axes du périmètre du projet à hauteur de 54 miles ;
- ✓ la construction de 7 gares lagunaires dont Cotonou et Porto-Novo ;
- ✓ la mise en service d'une flotte de bateaux bus.

Ces différentes actions ont été intégrées au Projet de Développement et de réhabilitation du lac Nokoué et de la lagune de Porto-Novo piloté par l'ADELAC. Ce projet se trouve à la phase des études. Le rapport de l'Evaluation Environnementale Stratégique et Sociale (EESS) a été validé en juillet 2023.

Il reprend les composantes du projet initial tout en mettant un accent particulier sur le développement durable. Le dragage qui en constitue la solution phare permettra d'améliorer la capacité de la cuvette et le transport fluvial. Il est envisagé que le trafic passager soit assuré au moyen d'embarcations modernes. Les études en cours permettront de fixer les choix sur les types de bateaux à mettre en exploitation.

VI. PREOCCUPATIONS DES DEPUTES.

Au cours des débats, les principales préoccupations des députés ont porté sur :

1. la nécessité de reprendre les travaux du rond-point d'Abèokouta sur la RNIE4 pour mettre fin à l'inondation des maisons environnantes ;
2. les précisions sur la nature et l'origine des ressources intérieures mobilisées pour financer les dépenses en capital ;
3. les perspectives de développement des infrastructures des transports aériens et fluvio-lagunaires ;

4. les conditions de formation des 7069 agriculteurs sur les techniques d'intensification agricole dans les séries agricoles de forêts classées ;
5. l'entretien des pistes rurales dans toutes les communes du Benin ;
6. la nécessité de développer de nouveaux projets d'adaptation et de résilience aux changements climatiques ;
7. les efforts fournis par le gouvernement pour améliorer le cadre de vie dans les villes secondaires en général et Banikoara en particulier ;
8. les bitumages des routes : Founougo - Banikoara centre, Comè-Lokosso-Dogbo précisément au niveau de Houéyogbé, Pahou-Avlékété à Ouidah, Savi (commune de Ouidah) - Ouèssè (centre d'enfouissement des déchets), Bopa-Lobogo-Dogbo, Akodéha-honhoué, Djidja-Tchèti-Djaloukou-Otola-Bantè, kota-Kouandé-Péhunco, Idigny-woyé-frontière Bénin/Nigéria, Tanguiéta-Cobly-Datori(frontière Togo), Tiélé-Materi-Doga ;
9. l'assainissement de la voie pavée de l'usine d'engrais de Dèkungbé ;
10. la fermeture des caniveaux à ciel ouvert à Houéyogbé ;
11. la construction de la bretelle Lokossa-Toviklin ;
12. la construction et le bitumage de la route Azovè-Houégamey-Houédogli-Kloueklanmè ;
13. les clarifications sur le projet PACOFI ;
14. La nécessité d'initier un vaste programme de désenclavement renforcé ;
15. le renforcement de la foresterie, de la banque verte ;

16. L'élargissement du programme Asphaltage aux autres communes ;
17. les mesures prises par le gouvernement pour s'adapter aux changement climatique notamment en utilisant les techniques d'irrigation et de maitrise d'eau ;
18. le niveau d'avancement des travaux de bitumage des routes ci-après :
 - Guéné-Karimama ;
 - Djougou-Pehunco-Kérou-Banikoara
 - Tanguiéta Cobly ;
- 18.la conception d'un plan d'aménagement des forêts classées ;
- 19.le sort réservé aux vendeuses de poissons déguerpies du marché Dantokpa ;
- 20.la production d'une fiche synoptique de tous les projets relevant du ministère depuis 2016 ;
- 21.les raisons qui justifient la reprise des travaux de bitumage de la voie de Ouèdo ;
- 22.la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des axes routiers : Parakou-Kika-Kabo-Frontière du Nigéria, Parakou-Pèrrèrè-Nikki-Kalalé-Sègbana, Ndali- Djougou-Ouaké, Gangbétin-Tré-CEG1 Dassa-Lima-Sokponta-Gomè, Savi-Ahozon dans la commune de Ouidah ;
- 23.la production d'une fiche synoptique de tous les projets exécutés ou en cours d'exécution en mode Partenariat public-privé ;
- 24.le sort réservé au projet de construction de ponts métalliques sur certains axes routiers ;

25. le sort réservé aux travaux d'achèvement de la route Djrèrègbé-Owodé abandonnés à la hauteur de la douane ;
26. l'accélération des travaux du nouveau siège de l'Assemblée nationale ;
27. les causes de suspension de la délivrance de l'attestation de détention coutumière ;
28. le sort réservé à l'aéroport de Tourou ;
29. la gestion des postes de péage par la SIRAT ;
30. la nécessité de construire un ouvrage de franchissement sur le fleuve Agbado permettant de relier le lycée agricole Kpataba ;
31. La construction des dalots et ouvrages de franchissement sur les pistes rurales pour faciliter la mobilité dans la commune de Banikoara ;
32. la réalisation des bretelles : Ikpinlè-Tatonnoukon-Bonou, Ikpinlè-Adja-Ouèrè, Adja-Ouèrè - Dasso avec la construction du Pont ;
33. la réalisation des voies : Sakété-Ana-Idioché, Sakété-Adjohoun, Kokorokèhoun-Ologo-Frontière Nigéria, Odomèta-Atanchoukpa-Atanka-Frontière du Nigéria, Abéokuta-Igba-Ita Djèbou ;
34. l'accélération du bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara ;
35. Le sort réservé au projet de désenclavement de la partie Est-Nord de l'Atlantique par la réalisation des routes telles que
 - Sèdjè-Dénou-Djigbé ;
 - Zè-Goulo à Sèhouè
36. La nécessité de construire le marché d'Athiémé ;

37. Les dispositions prises pour la réalisation d'un pont métallique sur la rivière Kankou et Tchikoutanou dans la commune de Kouandé ;
38. La réhabilitation des forêts galerie et leur mise en défend ;
39. la construction d'un ouvrage de franchissement sur le fleuve Ouémé entre Djègbé (Ouèssè) et Aklankpa (Glazoué) ;
40. la construction du marché Houndo à Sè (Houéyogbé) ;
41. la nécessité de couvrir les caniveaux à ciel ouvert de la route Comè-Lokossa-Dogbo à hauteur du tournant de Sè et à Mannonkpon.

A ces préoccupations, le ministre a apporté des éléments de réponses à confirmer par écrit.

VII. RECOMMANDATIONS NOUVELLES

Les honorables députés ont formulé les recommandations ci-après :

1. procéder à l'entretien des pistes rurales dans toutes les communes du Benin ;
2. élargir le programme d'asphaltage aux autres communes ;
3. reloger les vendeuses de poissons déguerpies du marché Dantokpa ;
4. produire une fiche synoptique de tous les projets relevant du ministère depuis 2016 et leurs niveaux de réalisation ;
5. procéder aux travaux d'assainissement de la voie Ouinhi (Holli) - Zaloko en passant par le centre de santé communal de Ouinhi ;
6. réaliser les voies : Ouinhi (Holli) – Ouokon, Sakété-Assa-Idioché, Sakété-Adjohoun, Ita-Djèbou – Tatonnonkon- Bonou, Fobouré-Pehunco, Akassa – Allabande, Kokorokèhoun-Ologo-Frontière

du Nigéria, Abéokouta-Allankpon-Igba (Sakété), Adja-Ouère
– Dasso avec la réalisation du pont ;

7. réaliser le pont de Sokou ;
8. réaliser les bretelles : Ikpilè-Adja-Ouère centre, Ikpilè-Tatonnonkon-Bonou ;
9. construire les marchés de Kpédékpo (Zagnanado), et de Ouinhi centre ;
10. construire un terrain omnisport à Ouinhi (ZOU).

CONCLUSION

La commission budgétaire, après avoir pris connaissance du rapport l'a amendé et adopté. Elle le soumet à la plénière pour décision.

Porto-Novo, le 26 novembre 2024

Le Rapporteur Spécial,


Louis-Codjo **DOSSOU**